

Synthèse du COMPTE RENDU

de la séance du 08 décembre 2020

Le 8 décembre deux mil vingt à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni compte tenu des exigences sanitaires du moment et après en avoir avisé Monsieur le Préfet, à la salle polyvalente "Boîte en zinc", sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT – Françoise SERRE – Christophe BOURDET – Marcel GUINDRE
Catherine VIDAL – Isabelle BAUDRY – Éric LIVET–Thierry LANNES – Julien BARATAUD – Jean-Marc SIMONEAU – Valérie BOUCHARREL – Evelyne LAVENU – Carla AFONSO DA CRUZ – Jean-Pierre VERGNE – Jean-François POUMIER

Mme Isabelle BAUDRY est désignée Secrétaire de séance.

Date de convocation le 30 novembre 2020

Avant de commencer la séance, le Maire a rendu hommage à Yvette LAPORTE, jeune retraitée qui fut secrétaire de mairie de la commune de Chanteix.

Les élus ont observé une minute de silence.

Modification – rajout à la délibération d'adressage

Est ajoutée suite à oubli « impasse des Deux Aigues » au tableau d'adressage validé le 29 09 2020

Pour à l'unanimité

Approbation du rapport sur le prix et la qualité de l'eau

Pour à l'unanimité

Désignation d'un membre pour siéger à la CLECT

Mme Cathy VIDAL est élue à l'unanimité

Tarifs cantine au 4 janvier 2021

Tarifs inchangés pour 2021 soit 2,50€ pour les élèves et 6,50€ pour les enseignants

Pour à l'unanimité.

Révision des loyers et des baux ruraux

LOYERS

En application de l'article 65 de la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, les loyers et redevances maximum des conventions en cours sont révisés chaque année au 1^{er} janvier en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL) du 2^{ème} trimestre de l'année précédente.

Les loyers communaux sont donc revalorisés au 01/01/2021 à :

Logement 1 ancienne poste à **413,19€**
Logement 2 ancienne poste à **358,10€**
Logement Jean CAROU haut du bourg à **312,73€**
Logement école 1 à **473,64€**
Logement école 2 à **358,10€**
Logement logement à côté Mélilotus à **524,61€**

Pour à l'unanimité

BAUX RURAUX

Les baux ruraux conclus par la commune doivent faire l'objet d'une révision le 1^{er} janvier de chaque année selon la variation de l'indice national de fermage.

Les loyers des baux ruraux révisés pour 2021 :

Location des terrains 1 à **641,84€ annuel**
Location des terrains 2 à **568,89€ annuel**
Location terrain et grange à **382,83€ mensuel**

Pour à l'unanimité

Autorisation d'engagement des dépenses budget primitif 2021

La demande d'autorisation est soumise au conseil municipal

Pour à l'unanimité

Validation du déplacement des poubelles situées devant le cimetière

Proposition de déplacement des poubelles du cimetière avec celles de derrière la Boîte en zinc avec installation de colonnes semi-enterrées fournies par Tulle Agglo.

Reste à faire établir des devis pour le terrassement qui est à la charge de la commune.

Pour à l'unanimité

Colis ou panier repas au administrés de la communes de 70 ans et plus.

Proposition est faite aux conseillers afin de « compenser » le repas du 14 juillet qui n'a pu avoir lieu, d'offrir soit un colis, soit un repas aux personnes de plus de 70 ans de la commune.

Est retenu le repas confectionné par le traiteur de la commune « La maison Jacquet », repas qui seront distribués par les élus le samedi 19 décembre après-midi.

Pour à l'unanimité

Convention mairie et centre de loisir louloubatou

Délibération remise à un prochaine séance car convention non finalisée.

Décisions modificatives au budget CDE et Budget communal

Le maire explique qu'il est nécessaire afin d'équilibrer le budget CDE de rajouter en recette au compte 7474 Participation commune, la somme de 2 200€.

022 - 2 200€ cpte 657361 : +2 200 € à mandater au 7474 du budget CDE

Il est également nécessaire de faire un virement de crédit en section dépenses d'investissement du chapitre 21 vers le chapitre 16 d'un montant de 375 € (remboursement dépôt de garantie locataire non anticipé au budget).

Pour à l'unanimité.

Plan de relance Etat pour la rénovation énergétique bâtiment de la poste et école

Question ajoutée à l'ordre du jour à la demande de Monsieur le Maire du fait de l'urgence.

Plan prévoyant la prise en charge à 80 % (30 % Etat 30 % CD19 et 20 % DETR) pour travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics. Pourraient être concernés par ordre de priorité , le bâtiment de l'école, le bâtiment de la poste, le gîte Carou...

Le dossier devant être déposé au plus tard le 31 décembre 2020 à la Préfecture, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil pour entreprendre la démarche et notamment faire réaliser les diagnostics énergétiques.

Pour à l'unanimité.

Changement châssis remise cantine école

Par ailleurs dans la remise, il est nécessaire de changer un châssis. Un devis a été demandé à M Bordas. Ce dernier s'élève à 330 € TTC. Le conseil doit se prononcer.

Pour à l'unanimité.

Travaux stade

Le coût des travaux initialement fixé à 18 307€ est dépassé de 1 980,58€.

Le conseil municipal est invité à valider ce nouveau montant.

Pour à l'unanimité.

Clôture en limite du centre de loisirs école

Une plus-value de 345,05 € a été enregistrée, celle ci est due à la fourniture du ciment nécessaire à la pose et qui n'avait pas été chiffrée.

Ce qui porte le coût total de l'opération à 2 161,24 au lieu de 1 816,19 € TTC.

Pour à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à à 23 Heures